

edito

Rien ne sert de courir ...

Tout le monde attend une rentrée chaude voire brûlante !! Qu'on me dise à quoi ça sert de chauffer ainsi l'opinion publique !! Comme le **SYNEP CFE-CGC** l'avait annoncé, les « décrets de ROBIEN » sont passés à la trappe, l'apprentissage junior est derrière nous et les universités s'organisent.

Le **SYNEP CFE-CGC** a été reçu à l'Élysée, au ministère de l'Éducation Nationale et a rencontré la ministre de l'Enseignement Supérieur. L'accueil est partout favorable aux idées que nous annonçons depuis des années et certaines sont déjà prises en compte. Notre intégration à la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants montre, s'il le fallait, la qualité de nos travaux !

Je me réjouis de la dynamique que nous mettons en place dans une synergie propre à la **CFE-CGC** : avant d'être une force d'opposition, nous sommes force de concertation et de proposition.

La rentrée de septembre sera celle que nous décidons et elle doit être une rentrée d'avancée. Nous ne fermerons les yeux sur rien, à notre habitude, mais nous devons proposer à temps et à contre temps des innovations porteuses et constructives.

Rien ne sert de courir, il faut partir à point !! Démarons donc cette nouvelle année animés par la volonté de créer, d'accompagner et n'oublions pas que le cœur de notre mission est les jeunes que nous formons.

Professeurs, personnels administratifs et techniques, éducateurs, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire !!

Philippe de MARTHE



Edito

-Rien ne sert de courir

Positions

-Licences professionnelles (Enquête)
-VAE (Vaste Arnaque pour l'Emploi?)

Actions

Le **SYNEP CFE-CGC** :
-chez Nicolas SARKOSY
-au MEN
-invité par V. PECRESSE
-à la CESI

Informations

-Heures de première chaire
-Le **SYNEP CFE-CGC** n'avait-il pas raison ?
-ORT Collecteur
-Sasserno

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail : synep@cfecgc.fr Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Evelyne CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



Le SYNEP CFE-CGC chez Nicolas SARKOZY

Reçue le 25 juin 2007 à la Présidence de la République, une délégation du **SYNEP CFE-CGC** a présenté ses projets concernant l'Enseignement Privé.

Extrait du document témoin remis à cette occasion, au cours de l'entretien :

Monsieur le Président de la République

En tant que Secrétaire Générale, au nom du **SYNEP CFE-CGC** j'ai l'honneur de présenter à votre attention deux propositions innovantes et deux propositions plus techniques, concernant l'enseignement privé sous et hors contrat.

Certificats professionnels d'enseignement

Comme l'a évoqué le « candidat Sarkozy » je préconise la mise en place d'une filière universitaire dédiée aux futurs enseignants, filière où se côtoieraient enseignements disciplinaires, enseignements pédagogiques, didactiques et psychologiques ; enfin filière débouchant sur des diplômes indispensables à obtenir pour prétendre enseigner. Les parents, entre autres des élèves du privé, auraient ainsi une référence sur laquelle s'appuyer.

Partenariats dès le primaire pour la découverte de différents métiers

Dans leur grande majorité les enseignants ne sont aptes ni à orienter, ni à donner des goûts professionnels aux élèves. Je préconise donc de créer des partenariats avec le monde extrascolaire (chambre de métiers, associations...) afin que des professionnels non enseignants puissent intervenir pour présenter, valoriser, faire aimer leur métier ; en d'autres termes pour servir de lien concret entre le monde enseignant et celui du travail.

« Loi Censi »

Les enseignants du privé sous contrat ont un statut hybride entre public et privé. La « Loi Censi » n'a fait que renforcer cet hybridisme rendant obscur même ce qui ne l'était pas auparavant. J'en demande l'abrogation.

Universités privées

Les universités privées ont toutes les peines du monde à être habilitées à délivrer des diplômes officiels. Je demande à ce que l'habilitation ne soit plus dépendante d'universités publiques, actuellement relais frein entre l'Etat et le privé.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez bien voulu m'accorder, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, [...]

Le SYNEP CFE-CGC au Ministère de l'Education Nationale

C'est le 25 juin 2007 qu'une délégation **SYNEP CFE-CGC** a été reçue au Ministère de l'Education Nationale, après avoir été reçue à l'Elysée.

Dans un climat très détendu le **SYNEP CFE-CGC** a développé ses propositions, les mêmes qu'au Président de la République (voir ci-contre) pour lesquelles le Ministère a manifesté beaucoup d'intérêt.



Le SYNEP CFE-CGC invité par Valérie Pécresse

Le mercredi 27 juin 2007 le **SYNEP CFE-CGC**, invité à une table ronde sur l'avenir de l'Université, a apprécié la manière dont la ministre de l'Enseignement Supérieur a amendé le texte relatif à la réforme des universités publiques.

Le **SYNEP CFE-CGC** attend avec confiance que la ministre porte la même attention à ses propositions relatives à l'Enseignement Supérieur privé, proposition qui lui seront remises au cours d'une audience dont la date a déjà été retenue.

ORT Collecteur

Le 4 juillet 2007, le **SYNEP CFE-CGC** a siégé à la première commission paritaire de **ORT Collecteur** (institution juive). Une de ses missions est l'accompagnement de l'attribution et de la répartition de la taxe professionnelle collectée, répartition qui pourra s'élargir au delà des établissements de l'ORT.

Philippe de MARTHE

CESI et SYNEP CFE-CGC

Le **SYNEP CFE-CGC** a présenté le 28 juin 2007 ses activités et son action à la **Confédération Européenne des Syndicats Indépendants** (CESI). Il a demandé son adhésion à cette confédération. Le Comité Directeur a accueilli immédiatement notre syndicat à ses travaux et formalisera son adhésion lors de sa session de décembre 2007.

Le **SYNEP CFE-CGC** se réjouit de pouvoir partager ses expériences et ses actions avec ses confrères de toute l'Europe. Il est certain, comme le lui a affirmé le Président de la CESI et son Secrétaire Général, «que d'une telle synergie doit pouvoir naître un développement qualitatif de l'éducation en Europe».

Dès septembre, le **SYNEP CFE-CGC** participera donc aux travaux de la CESI.



Licences professionnelles.

J'ai mené une enquête, les bras m'en sont tombés !

Voici encore une idée sublime et qui dégénère plus vite que les autres !

Pour être réactives et répondre immédiatement aux attentes du marché du travail, les Universités ont créé les « licences professionnelles » (L3 « pro »). L'étudiant, plus ou moins bien sorti de 2 années d'études supérieures, fait un an de formation spécialisée, avec stages professionnels, et intègre un monde du travail où on l'attend à bras ouverts, puisque la L3 « pro » a été spécialement créée à cet effet.

D'ailleurs, pour ouvrir une L3 « pro », l'Université doit monter un dossier important, qui s'appuie sur la demande de sociétés privées, et passer devant la Commission Nationale d'Expertise (CNE) qui valide ou non le projet. Et même si la L3 « pro » est validée ce n'est que pour une durée maximale de 4 ans puisqu'on estime que la « lisibilité » des besoins du monde fluctuant du travail dépasse rarement cette courte période.

Lorsqu'on connaît l'Education nationale, on ne peut que se féliciter qu'elle ait réussi à accoucher d'un système aussi performant et, syndicalement parlant, on est même frustré de ne pas être parmi ceux qui l'ont proposé. Les L3 « pro » fonctionnent à merveille et se multiplient presque aussi vite que des bactéries dans un milieu de culture optimal.

Malheureusement il y a quelques « os » de taille qui viennent tout gâcher.

Programmes « maison »

Nous passerons brièvement sur les programmes « maison » de ces licences qui ne permettent à aucun professionnel de savoir précisément ce que connaissent les étudiants qui les décrochent car on peut très bien avoir une L3 « pro » 2006 en services bancaires BNP difficilement négociable dans une autre banque ou même à la BNP en 2012 !

Dans quelques années il y aura autant de L3 « pro » que d'étudiants mais toujours pas plus de possibilités d'adaptations au monde changeant du travail.

Licences « pro » pour étudiants en échec.

Cette licence a été créée dans le but de spécialiser des étudiants sortis de BTS ou DUT. Mais bien vite elle a servi à minimiser l'échec des licences non « pro », de ceux qui, bac en poche, se sont rués vers les facs pour aller continuer à ne pas faire ce qu'ils ne faisaient déjà pas en Lycée.

Du coup, en intégrant les déçus du droit ou de la littérature, il n'était plus question de maintenir des programmes post BTS ou DUT. Les L3 « pro » se sont transformées en classes garderies, où les DUT s'ennuient et où les non-licences « pro » ne comprennent pas grand chose. Le système est dévoyé pour cacher l'échec des Facultés.

Il est tellement dévoyé que la CNE renouvelle souvent le droit à délivrer telle L3 « pro » aux établissements uniquement en fonction du nombre d'étudiants déjà pris sur le contingent des déçus du système des licences « normales ». Pauvre France ! Ou plutôt, pauvres futurs français, ne serait-ce que face à la concurrence européenne !

Licence « pro », licence tout de même.

Mais alors quel masochisme pousse donc certains ex-DUT et ex-BTS à aller s'ennuyer en L3 « pro » ? Tout bêtement parce que « pro » ou pas les L3 « pro » donne le titre de « licencié » et ouvrent donc la voie aux poursuites d'études en Université, en master « pro »... Et ce à très moindres frais intellectuels !

Il aurait été sérieux de dénommer les L3 « pro », des classes d'insertion professionnelle. Mais les appeler « licences » c'est tout de même plus démagogique, ça permet d'ajouter un peu plus de confusion aux diplômes et, surtout, ça permet à nombre d'universitaires de continuer à déstructurer en profondeur le système éducatif et social français.

Le « fric », pompon de l'histoire !

Si les étudiants s'ennuient en L3 « pro », il en est de même des enseignants. Et si ces derniers s'obstinent dans cette voie, c'est qu'elle est extrêmement juteuse en terme de crédits. Suivez bien les explications. La plupart d'entre eux sont des chercheurs dont les besoins budgétaires sont parfois inversement proportionnels à leurs découvertes, c'est-à-dire immenses. Et

l'Etat ne suit pas. Une L3 « pro » ne rapporte pas grand-chose, mais elle permet d'ouvrir une L3 « pro » en alternance, c'est-à-dire une L3 « pro » dans laquelle les étudiants sont en cours en Université (ce qui coûte le prix d'un prof) une partie du temps et stagiaires en entreprises le reste du temps. Or un stagiaire fait trois heureux : l'étudiant qui fait enfin quelque chose de positif dans la vie, le professionnel qui dispose d'un bac+2 pour une bouchée de pain et l'Université qui reçoit beaucoup beaucoup d'argent, pris entre autres sur la taxe d'apprentissage, pour avoir trouvé un stage à son étudiant, argent dont elle dispose à sa guise (hors L3 « pro », tout le monde s'en doute !)... et si le système éducatif dégénère, c'est dans la bonne humeur quasi générale de ceux qui se servent au passage !

Que demander donc ?

Heureusement qu'il existe encore quelques irréductibles gaulois dont la position magique réside en leur ténacité à dénoncer le système.

Personne ne s'étonnera donc que l'on demande à ce que les L3 « pro » perdent leur statut de licence pour revaloriser les « vraies » licences et rendre aux L3 « pro » leur rôle important d'insertion professionnelle qu'on leur avait donné à l'origine.

Evelyne CIMA



A quoi aboutit-on lorsqu'on laisse aux fonctionnaires le soin de se chercher des subsides ?

A une république bananière !



VAE (Vaste Arnaque pour l'Emploi ?)

Communiqué de presse du 4 juin 2007

Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle que la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), a été mise en place dans le but louable d'aider les quadragénaires ou quinquagénaires, au chômage, à se repositionner sur le marché de l'emploi et favoriser leur insertion professionnelle.

Le **SYNEP CFE-CGC** constate que cette VAE est devenue une vaste arnaque dans laquelle l'Administration implique nombre d'enseignants à qui, pour quelques Euros, elle fait jouer le rôle de jurés fantoches puisqu'ils n'ont aucune autorité pour tester les connaissances des postulants.

Le **SYNEP CFE-CGC** s'étonne d'entendre les politiques demander à la population de respecter le monde enseignant tout en continuant, dans le même temps, à imposer à ce dernier de résoudre la quadrature du cercle en matière d'insertion professionnelle et de se faire le complice d'arnaques dont la VAE est l'un des aspects actuels.

Le **SYNEP CFE-CGC** demande que le dossier de VAE soit validé par une véritable épreuve d'examen, devant un jury s'assurant des réelles compétences des candidats.

Heure de première chaire : cas à problème !

Si vous faisiez 17h + 1h de première chaire (payé temps plein), pour garder votre heure de 1ère chaire, vous devrez travailler une heure de plus et vous serez alors payé une heure supplémentaire non assujettie à l'impôt. Ce qui revient à vous imposer de travailler 1h de plus, mais pour gagner plus.

Encore faut-il pouvoir trouver cette 18ème heure de cours devant élèves ! Il se peut que votre chef d'établissement, pour faire votre nouvel emploi du temps sur 18h, vous donne alors des classes qui ne génèrent plus d'heure de 1ère chaire et dans ce cas là, non seulement vous êtes obligé de faire une heure de plus devant élèves sans gagner davantage mais, de surcroît, vous avez de nouveaux programmes et de nouvelles progressions à préparer.

C'est bien évidemment ce dernier cas qui nous préoccupe !

Evelyne CIMA

Que deviennent les heures de première chaire et de labos ?

Comme les établissements ont reçu leur dotation d'heures en fonction des décrets de Robien, les emplois du temps ont certainement tenu compte de la suppression (prévue) des heures de première chaire et de labos.

Qu'à cela ne tienne, si vous avez droit à une heure de première chaire le rectorat devrait vous la payer en heure supplémentaire.

Pour les heures de labos la solution est plus floue. L'heure ne devrait être payée que s'il n'y a pas de personnel de laboratoire.

Tenez-nous au courant au cas où il n'en serait pas ainsi !

Le SYNEP CFE-CGC n'avait-il pas raison en parlant de grèves inutiles ?



Le 16 mars dernier le SYNEP CFE-CGC fait un état de la situation.

Il constate que les enseignants sont en présence d'un ministre (G. de Robien) qui boucle ses cartons.

Il en conclut donc que tout dialogue avec ce ministre, toute manifestation contre ses décrets qui remettent en cause ceux de 1950, ne seraient que des coups d'épée dans l'eau.

C'est la raison pour laquelle le SYNEP CFE-CGC n'appelle alors ni à la grève ni à manifester car désormais, précise-t-il, le dialogue est à mener avec les candidats à la présidence de la République dont l'un d'eux a déjà déclaré qu'il ne tiendrait pas compte de ces nouveaux décrets.

Depuis les élections, les décrets de G. de Robien ont été mis au placard.

Alors, le SYNEP CFE-CGC n'avait-il pas raison ?

***Personnels AES,
pour votre formation permanente,
pensez OPCA-EFP***

Nous avons le plaisir de vous faire part de la création d'une section syndicale SYNEP CFE-CGC dans l'établissement SASSERNO (Nice).

Délégué : Georges LEVY levy.georges@free.fr

Adhésion - Réadhésion - Abonnement - année 2007

M., Mme, Mlle :..... Prénom :.....

Adresse personnelle:

.....

Tél. :..... e-mail :.....

Etablissement scolaire :.....

.....

Emploi(s) (sous contrat / hors contrat)

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :.....

- *ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2007

(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)

- *M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1 an) fiscalement non déductible

- *Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

* (rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège

SYNEP CFE-CGC

63 rue du Rocher

75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 19

Fax. 01 55 30 13 20

synep@cfecgc.fr

A...

le...

Signature

Montant
de la cotisation

Barème des cotisations 2007

| | | | |
|---------------------|-----------------|---|-----------------|
| En dessous de 762 € | 60,00 € | De 1675 à 1750 € | 140,00 € |
| De 762 à 838 € | 67,00 € | De 1751 à 1826 € | 146,00 € |
| De 839 à 914 € | 73,00 € | De 1827 à 1902 € | 152,00 € |
| De 915 à 990 € | 79,00 € | De 1903 à 1978 € | 159,00 € |
| De 991 à 1066 € | 85,00 € | De 1979 à 2054 € | 167,00 € |
| De 1067 à 1142 € | 91,00 € | De 2055 à 2130 € | 175,00 € |
| De 1143 à 1218 € | 97,00 € | De 2131 à 2206 € | 182,00 € |
| De 1219 à 1294 € | 103,00 € | De 2207 à 2282 € | 190,00 € |
| De 1295 à 1370 € | 109,00 € | Au delà de 2.282 € net par mois, | |
| De 1371 à 1446 € | 115,00 € | aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 € | |
| De 1447 à 1552 € | 121,00 € | | |
| De 1553 à 1598 € | 127,00 € | Retraité ou 2ème adhérent d'un couple | |
| De 1599 à 1674 € | 133,00 € | membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 € | |